

République Française  
Département Sarthe (72)  
**Commune de Marçon**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/02/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	12

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 1

L'an 2023, le 3 Février à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 27/01/2023. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 27/01/2023.

**Présents** : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, M. CHARDRON Yann, Mme GOURIOU Véronique, M. DAUDIN Francis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GAGNARD Sylvie à M. CHARDRON Yann

Absent(s) : M. GHYAMPHY Koffi, Mme HERMENAULT Aurélie

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme SINNAEVE Emilie

### 2023/003 – Service assainissement - Tarifs - Révision

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22/04/2016 sur les tarifs de l'assainissement ;

Vu les dispositions de l'article L. 2224-12-4 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'arrêté du 6 août 2007 sur le plafonnement du prix de l'abonnement des factures d'assainissement ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter les tarifs de l'assainissement (part communale) comme suit : Prix du m<sup>3</sup> à 0.3968 € et de maintenir l'abonnement principal partie fixe annuelle à 49.52€

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 07/02/2023

Le Maire

Monique TROTIN



Secrétaire de séance  
Mme SINNAEVE Emilie